

CONTACT

CONTACTS PRESSE

CANDICE CASTELEIN

6

Responsable du pôle Médias & Influenceurs O6 23 83 81 O5 candice.castelein@cef.fr

ELINE SORBA

Chargée de relations Médias & Influenceurs O6 26 12 65 O7 eline.sorba@cef.fr

RÉSEAUX SOCIAUX



.....<u>@eglisecatho</u>



......<u>@eglisecatho</u>



<u>Église catholique en France</u>



Conférence des évêques de France

SITE INTERNET



<u>Église catholique en France</u>

SOMMAIRE

Édito de Mgr Alain Planet, évêque en charge des EGPR

Présentation des États Généraux du Patrimoine (EGPR)

Les 3 phases des EGPR **08**

Les résultats de la Grande enquête

Les outils de suivi des EGPR 16

Témoignages de diocèses

Glossaire 18



ÉDITO Mgr Alain Planet, évêque en charge des EGPR

© CEF

Chers amis,

Près de quinze mois ont passé depuis le lancement des États généraux du Patrimoine religieux (EGPR) à Bonnesvalyn, dans l'Aisne, en septembre 2023.

Durant plus d'une année, partout en France, dans nos diocèses comme au sein de la "Maison de Breteuil" (siège de la Conférence des évêques de France), des centaines d'hommes et de femmes se sont mobilisés pour **« regarder, interroger, valoriser »** ce qui se fait et ce qui se vit partout en France autour du patrimoine religieux de notre pays.

En cette dernière étape conclusive, à la veille de la cérémonie officielle de clôture de ces États généraux du Patrimoine religieux (EGPR) inédits, nous tenions à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs d'Église, mais aussi nos partenaires de la société civile et du monde associatif, qui nous ont aidés dans cet ambitieux projet, sans précèdent pour l'Église!

Mgr Alain Planet, évêque émérite du diocèse de Carcassonne et Narbonne, En charge des EGPR





Présentation des États généraux du Patrimoine religieux



QUE SONT LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PATRIMOINE RELIGIEUX ?

Les États généraux du Patrimoine Religieux (EGPR), initiés par l'Église de France, sont une vaste démarche de réflexion nationale sur l'avenir du patrimoine religieux. De septembre 2O23 à décembre 2O24, cet événement a rassemblé des enquêtes, auditions, et manifestations pour dresser un état des lieux, interroger les usages, et valoriser les richesses patrimoniales, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. La mobilisation s'est étendue sur tout le territoire pour sensibiliser à l'importance de ce trésor national.

CONCRÈTEMENT, SUR QUELS SUJETS PRÉCIS ONT-ILS PORTÉ?

lls se sont déroulés en 3 phases : une Grande enquête nationale, une vaste série d'auditions, des manifestations.

- Une Grande enquête nationale pour mettre à jour les chiffres et en collecter de nouveaux. Mais aussi pour faire le point sur les différents usages jugés compatibles avec le culte dans les édifices aujourd'hui.
- **Des auditions** pour entendre « *ceux qui savent* » et « *ceux qui font* », c'est-àdire les personnes engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine religieux et se faire l'écho d'initiatives remarquables et duplicables.
- Des manifestations régulières pour étudier, à chaque fois sous angle différent, la diversité des atouts de ce patrimoine : le patrimoine compostellan et son impact économique, les églises de France et leur intérêt touristique, les édifices cultuels et l'annonce de la foi chrétienne...

QUELS SONT LES ENJEUX DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PATRIMOINE RELIGIEUX ?

L'objectif de ces EGPR était d'aider les propriétaires, les affectataires et les communautés à mieux connaître le patrimoine dont ils sont dépositaires, dans sa diversité, et aider chacun selon son charisme à le valoriser.

Les États Généraux avaient pour vocation de **regarder** ce qui est, **d'interroger** les pratiques et les usages et à **valoriser** ce qui doit l'être.

POURQUOI MAINTENANT?

Il n'est pas une semaine sans qu'un média se fasse l'écho de problématiques propres au patrimoine religieux : une initiative pour ouvrir régulièrement son clocher, une commune qui peine à boucler son budget de restauration, l'avancée du chantier de Notre-Dame de Paris, une œuvre d'art découverte à la faveur d'un chantier... Tous, nous pouvons réaliser combien ce patrimoine est l'objet d'un intérêt sans cesse renouvelé. Il a semblé opportun aux évêques de France de convoquer ces États généraux dans cet état d'esprit général favorable à ces questions.

COMBIEN DE TEMPS ONT-ILS DURÉ?

Les États généraux du Patrimoine religieux ont duré **15 mois**, de septembre 2023 à décembre 2024 c'est-à-dire la réouverture de Notre-Dame de Paris. Un temps long, nécessaire à l'élaboration d'une enquête la plus vaste possible, à sa diffusion et à son exploitation. Mais aussi un délai raisonnable pour entendre tous ceux qui ont des choses importantes à partager sur le patrimoine religieux. Et enfin, un peu plus d'une année pour organiser de manière régulière des évènements qui ont permis de questionner les différents atouts de ce patrimoine.

COMMENT SE SONT-ILS DÉROULÉS SUR LE TERRAIN?

Chaque diocèse a été sollicité pour répondre à l'enquête nationale. Par la suite, des évènements ont été organisés partout en France sur des thématiques particulières.

OUI A PILOTÉ SON ORGANISATION?

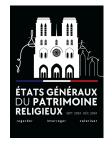
Les évêques de France ont confié à Mgr Alain Planet, évêque émérite de Carcassonne et Narbonne, la mission d'accompagner les EGPR. Pour ce faire, ce dernier s'est entouré d'un comité de pilotage composé de 10 collaborateurs de la CEF, sollicités pour leur expertise dans leur domaine de compétence (affaires juridiques, institutionnelles et économiques, pastorale de la liturgie, du tourisme...), et enrichi de contributeurs extérieurs.

COMMENT SUIVRE L'ACTUALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX ?

Un <u>site internet</u> dédié et un compte <u>Twitter</u> ont été créés pour permettre aux médias et au grand public de suivre l'état d'avancement des travaux : les volets de l'enquête, les auditions, les grands rendez-vous, les publications...

Les EGPR bénéficient du généreux soutien de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, principal mécène des églises du pays depuis un siècle, qui met à sa disposition un collaborateur à temps plein durant une année.

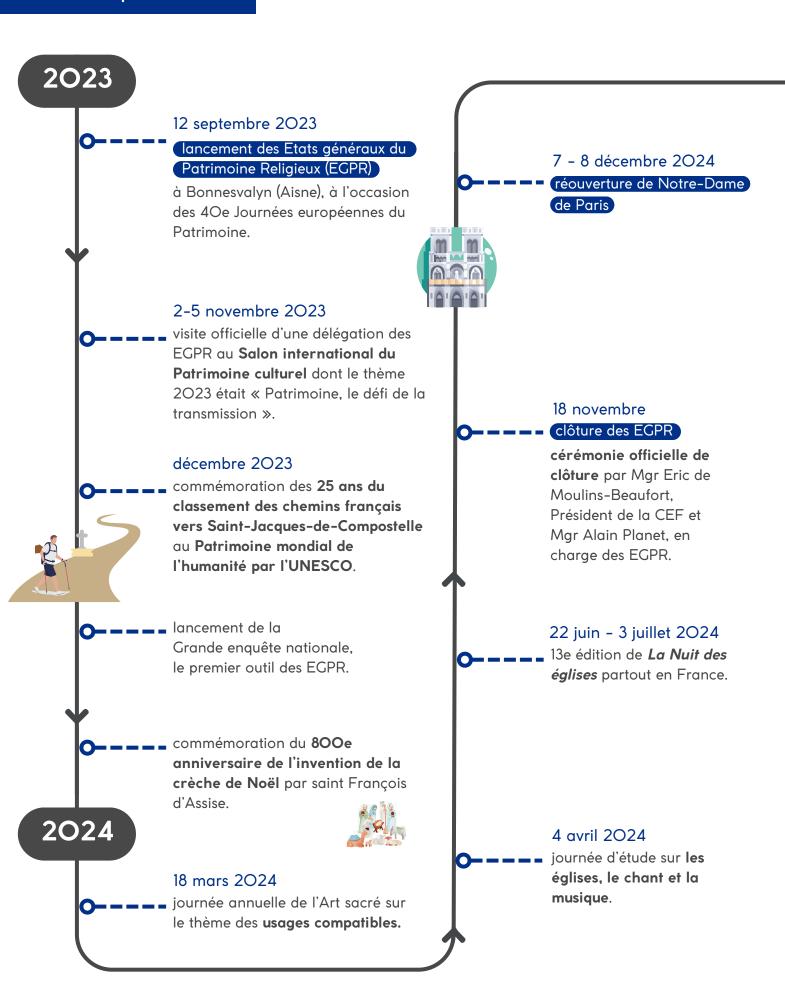
www.sauvegardeartfrancais.fr



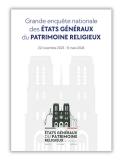




Les étapes clés



Premier outil : la Grande enquête nationale



La Grande enquête nationale, <u>disponible sur le site des EGPR</u>, est le premier outil, inédit, mis en œuvre pour mieux connaître les réalités, la diversité et la richesse des patrimoines religieux des diocèses. Sur 94 diocèses métropolitains territoriaux, 87 ont répondu à la consultation (soit 93%).

Elle comprend 150 questions en 6 volets et interroge sur :

LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Les cathédrales, les églises, les chapelles, les calvaires... L'ensemble du bâti monumental à usage cultuel.



LE PATRIMOINE MOBILIER

L'ensemble des objets mobiliers conçus pour un usage cultuel, tels que l'orfèvrerie, les textiles, la statuaire, les vitraux, les orgues, les livres, les tableaux...



LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

L'ensemble des us et coutumes qui découlent de la mission de l'Eglise et de son histoire, rendus actuels par des pratiques contemporaines. On pense ainsi aux chemins de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle, mais aussi aux Ostensions septennales en Limousin, d'ailleurs reconnues au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2013.



LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Tous les acteurs qui participent à la gestion du patrimoine religieux de France, dont les propriétaires et affectataires, pour répondre aux exigences de la loi 1905, ainsi qu'une multitude d'autres acteurs : ecclésiaux, représentants de l'État, instances de promotion du tourisme, mécènes, *etc.*



LES DIMENSIONS HOSPITALIÈRES ET MISSIONNAIRES DU PATRIMOINE RELIGIEUX

De tous temps, les chapelles, églises et cathédrales de France ont su se faire hospitalières en accueillant des usages compatibles avec le culte pour se mettre au service du « bien commun ».



L'UNIVERS SONORE DES ÉGLISES

Cloches, carillons, orgues, harmoniums... mais également chorales et instrumentistes font que les chorales liturgiques constituent le premier chœur de France.





INTERROGER

Deuxième outil : les auditions

Destinées à entendre « ceux qui savent » et « ceux qui font », ces auditions ont permis durant plus d'une année d'interroger et de dialoguer avec de nombreuses parties prenantes du monde du patrimoine religieux. Elles ont été pensées comme des « caisses de résonnance » des initiatives remarquables et souhaitent encourager chacun à dupliquer les modèles pour s'approprier davantage son patrimoine religieux.

Lors de ces auditions, 41 personnes ont été auditionnées représentant une trentaine de structures : Breiz Santel, Association des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art de France, Orque en France, Bouclier Bleu France, Association REMPART, Association Communauté d'Accueil dans les Sites Artistiques (CASA), Agence Française des Chemins de Compostelle, Mairie de Paris, Fédération Française de Randonnées, Maisons Paysannes de France, Association Via Sancti Martini, French Religious Heritage, Association Europae Thesauri, Réseau Eglises ouvertes - France, Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Grand prix Pèlerin du patrimoine, World Monuments Fund, Les Chantiers du Cardinal, Association Chapelles & Co, Société française de Campanologie, Fondation du patrimoine, Application Belles Eglises, Association Les Priants des Campagnes, Association Les Amis de l'église de Mont-devant-Sassey, Association France patrimoine culturel immatériel, Institut Pèlerin du patrimoine, Observatoire du patrimoine religieux, Association Les Trésors de Paris.

Consulter les auditions



La quasi-intégralité des auditions a été captée aux formats vidéo & audio, à retrouver sur la **chaîne YouTube** dédiée.



Certaines auditions ont été réalisées par écrit et le PDF de l'entretien est téléchargeable depuis le <u>site</u> des EGPR.

VALORISER

Troisième outil : le calendrier des rendez-vous

De nombreux évènements ont parsemé l'agenda proposé, se déroulant sur tout le territoire national et portant sur différents thèmes. L'objectif de ces manifestations était d'identifier et d'analyser les différents atouts de ce patrimoine pour mieux l'appréhender.

Plus d'une trentaine de rendez-vous ont été organisés entre 2023 et 2024, de Bonnesvalyn (O2) où ont été lancés les EGPR à Fontevraud (49) pour les Rencontres régionales du Patrimoine religieux en Pays-de-la-Loire, en passant par Mont-devant-Sassey (55) ou Strasbourg (57), mais aussi Carcassonne (11) pour le Congrès européen des conservateurs de musées d'Art sacré ou encore Paris (75) pour plusieurs journées d'étude.

Par ailleurs, plusieurs diocèses ont profité du cadre national porteur des EGPR pour décliner localement une ou plusieurs manifestations en lien avec la thématique. Par exemple :



RENCONTRE MAIRES-CURÉS

Haute-Loire (43), le 22 novembre 2023

Moment d'échanges entre propriétaires et affectataires pour évoquer les enjeux propres à la préservation du patrimoine religieux français.



ÉTATS GÉNÉRAUX DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Alsace-Moselle (57), les 22 et 23 mai 2024 et Vendée (85), du 28 au 30 novembre 2024

Le diocèse de Strasbourg a lancé les États Généraux du Patrimoine religieux d'Alsace-Moselle. En Vendée, le diocèse de Luçon, la Société d'Emulation de la Vendée et l'Institut catholique d'études supérieures (ICES), en partenariat avec le département de la Vendée organisent un colloque sur le thème "Les Etats Généraux du Patrimoine Religieux en Vendée - Un bien commun".



FORMATION MAIRES-CURÉS

Havre (76) et de Rouen (76) le 14 novembre 2024.

Les diocèses de Rouen et du Havre en collaboration avec l'Association des Maires de France organisent dans le cadre des EGPR une journée de formation.

Consulter le calendrier des rencontres

LE PATRIMOINE RELIGIEUX IMMOBILIER



40 068

édifices cultuels de propriété communale, pour 87 diocèses en 2024.*

Enquête de 2015 : 40 307 pour 94 diocèses*

2 145

édifices cultuels de propriété diocésaine, pour 87 diocèses en 2024.*

Enquête 2015 : 1 951 pour 94 diocèses*

326

édifices cultuels communaux désaffectés entre 1905 et 2023 pour 87 diocèses.*

Enquête de 2015 : 140 entre 1905 et 2015 pour 94 diocèses.

411

édifices cultuels diocésains désacralisés entre 1905 et 2023 pour 87 diocèses.*



Enquête de 2015 : 137 entre 1905 et 2015 pour 94 diocèse



édifices cultuels actuellement fermés à l'année.

Raisons évoquées: problèmes sanitaires, dépeuplement du territoire, sécurité, travaux, inutilisation, arrêtés de mise en péril...

69 diocèses ont répondu (sur 94 au total).*

16

églises sont actuellement en cours de construction en France en 2024 (sur 87 diocèses ayant répondu).



démolitions d'édifices cultuels depuis l'an 2000 (sur 69 diocèses ayant répondu).

149

cathédrales :

87 : propriétés de l'Etat 52 : propriétés de communes

1 : propriété d'une Région

4 : propriétés de diocèses

5: autres

150 basiliques (pour 87 diocèses ayant répondu).

demandes de reconnaissance en cours.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX IMMOBILIER

sur 69 diocèses :



242 sacristains salariés (141 ETP)*

11 436 bénévoles*

*Affectés, notamment, à l'entretien du patrimoine immobilier.

72%

des diocèses qui ont répondu souhaitent mettre en place une formation spécifique à leur attention.

sur 69 diocèses :

2666

édifices cultuels cambriolés depuis l'an 2000

1476

édifices cultuels dégradés depuis 2000

396

édifices cultuels profanés depuis 2000

LE PATRIMOINE RELIGIEUX MOBILIER

sur 69 diocèses :



Pourcentage de diocèses dont **l'inventaire est achevé :**

10%

Pourcentage de diocèses dont l'inventaire est en cours :

74%

Pourcentage de diocèses dont l'inventaire n'est pas initié:

16%

sur 69 diocèses :

88,4%



souhaitent un logiciel d'inventaire commun à toutes les Commissions Diocésaines d'Art Sacré (CDAS) de France, interopérables avec les bases publiques des services de l'État. sur 69 diocèses :

85*

réserves et dépôts d'Art sacré.

53 réserves et 32 dépôts.*

sur 69 diocèses :

28

musées diocésains d'Art sacré.

51

musées indépendants d'Art sacré.

64

trésor-cathédrales en France.

12

projets de trésor-cathédrales.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX IMMATÉRIEL

sur 69 diocèses :

43 ostensions remarquables

41 rogations particulières

266 processions remarquables

743 pardons locaux

112 fêtes patronales au retentissement large

72 confréries de pénitents



Nombre de diocèses traversés par un chemin de pèlerinage :

Sur 62 diocèses qui ont répondu à cette question, 4 seulement ne sont pas traversés par un chemin de pèlerinage.

On recense:

chemins de pèlerinage remarquable.

LA DIMENSION HOSPITALIÈRE ET MISSIONNAIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

sur 69 diocèses :

39% églises ouvertes régulièrement

47% églises équipées d'un accueil permanent PMR

17% églises équipées d'un accueil amovible PMR

20% églises présentant un cahier dans lequel des intentions peuvent être déposées.

Taux de participation des diocèses aux évènements nationaux permettant de valoriser le patrimoine religieux

sur 68 diocèses :

 Journées européennes du patrimoine (évènement du ministère de la Culture) : 98,5%

• La Nuit des églises (évènement de la CEF) : 94%

• La Nuit européenne des cathédrales : 57,3%

LA DIMENSION HOSPITALIÈRE ET MISSIONNAIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

sur 69 diocèses :

100%



- Usages caritatifs et solidaires
- Usages culturels et éducatifs
- Usages sociaux
- Usages touristiques
- Usages œcuméniques
- Usages économiques





· Accueil des plus démunis : 26 diocèses

• Distribution de colis alimentaires : 19 diocèses

• Service de repas : 17 diocèses

• Vestiaires solidaires : 10 diocèses

• Dortoirs : 5 diocèses

• Accueil organisé de pèlerins : 29 diocèses

 À noter: les actions relevant de la diaconie, comme par exemple les soupes populaires, sont généralement organisées dans des salles diocésaines et non dans des églises (à usages compatibles).

Usages culturels et éducatifs

• Concerts: 64 diocèses

• Conférences: 60 diocèses

• Expositions: 58 diocèses

• Spectacles : 50 diocèses

• Vidéo-mapping: 25 diocèses

Dépôts de bibliothèque : 15 diocèses

• Classes d'orgues : 55 diocèses

• Classes de carillon : 7 diocèses

Usages sociaux

• Défibrillateurs : 47 diocèses

• Asiles climatiques : 24 diocèses

Usages touristiques

Visites avec accompagnateurs: 64 diocèses

• Visites avec fascicules : 62 diocèses

• Visites avec application: 30 diocèses

Usages œcuméniques

• Rites orientaux: 37 diocèses

• Église protestante unie de France (EPUF) :

27 diocèses

• Orthodoxes: 22 diocèses

Anglicans: 12 diocèses

• Evangéliques : 4 diocèses

Usages économiques

• Boutiques permanentes : 34 diocèses

• Boutiques saisonnières : 31 diocèses

• Librairies: 29 diocèses

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX OUTILS MIS À DISPOSITION POUR LES EGPR

• DES DONNÉES NATIONALES



Des données nationales fiables et à jour, publiées dans un prochain *Documents Épiscopat.*

• DES TÉMOIGNAGES



Des pratiques vertueuses, disponibles <u>en ligne</u> et duplicables dans les diocèses.

• GUIDE DU MÉCÉNAT DU PATRIMOINE RELIGIEUX



Utile à tous les propriétaires de patrimoines religieux (immobilier comme mobilier) : les communes, les associations diocésaines, les propriétaires privés.

• CONVENTIONS-TYPES POUR LES USAGES COMPATIBLES ET SÉRIE DE GUIDES PRATIQUES



Notamment des conventions-types pour les usages compatibles, mais aussi des fiches sur les droits et devoirs du propriétaire et de l'affectataire.

TÉMOIGNAGES DE DIOCÈSES DE FRANCE



GLOSSAIRE

AFFECTATAIRE

Bénéficiaire, pour l'exercice d'une fonction définie, d'une affectation de biens (meubles ou immeubles). Selon l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905, « les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics, puis des associations appelées à les remplacer, auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués »

CATHÉDRALE

La cathédrale est l'église où se trouve la cathèdre de l'évêque, c'est-à-dire le siège de son autorité et de son enseignement, le symbole de sa présidence liturgique.

CHAPELLE

Une chapelle est une petite église indépendante ou bien une dépendance d'une église dans l'architecture de laquelle elle est insérée : on parle par exemple des chapelles latérales ou de la chapelle du Saint-Sacrement.

DÉDICACE

La dédicace d'une église est l'acte solennel par lequel un édifice est voué définitivement au culte. Cette célébration est traditionnellement présidée par l'évêque du lieu qui, une fois la prière de dédicace prononcée, procède à l'onction de saint chrême de l'autel et des murs de l'église.

DÉSACRALISATION

En droit canonique, on parlera plutôt d'exécration, qui signifie la perte du caractère sacré du lieu, soit la perte de la dédicace du lieu. En langage courant, on parlera de désacralisation. Il peut y avoir un rite d'exécration en amont de la désaffectation de l'édifice.

DÉSAFFECTATION

Le terme désaffectation n'est utilisé qu'en droit français. Il ne peut pas y avoir de désaffectation de fait. Le régime est strictement encadré par la loi de 1905 qui prévoit que la désaffectation ne peut intervenir qu'au terme d'une procédure administrative, nécessitant selon les cas, soit un arrêté préfectoral avec l'accord écrit du représentant du culte affectataire, soit un décret pris en Conseil d'Etat ou même une loi. Dans le cadre de la désaffectation, l'évêque peut émettre le souhait que la destination future du lieu soit respectueuse de sa fonction d'origine.

EGLISE PAROISSIALE

Lieu consacré où « la communauté précise de fidèles est constituée d'une manière stable dans l'Eglise diocésaine et dont la charge pastorale est confiée à un curé, comme pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain. » (can. 515 du Code de droit canonique).

C'est traditionnellement dans l'église paroissiale que sont célébrés les grands évènements de la vie : baptêmes, mariages, obsèques, messes dominicales...

USAGES PARTAGÉS, MIXTES OU COMPATIBLES?

Depuis toujours les édifices cultuels ont accueilli des usages autres que les célébrations liturgiques : activités caritatives et solidaires, manifestations culturelles et artistiques, etc. Plutôt que de parler d'usages partagés ou mixtes qui induiraient une utilisation pérenne des lieux à des fins autres que cultuelles, la Conférence préfère le terme de compatibles. Cette notion de compatibilité renvoie à la destination première de l'édifice telle qu'elle est prévue par la loi de 1905 (affectation gratuite, exclusive et perpétuelle) et dont le clergé affectataire est garant.

